Charte TENNIS 2020-2021

Cette carte me donne le droit de pratiquer le tennis sur les courts du Stade Universitaire et/ou au Centre de Ligue de Tennis à Aubière, <u>si et seulement si</u> je suis licencié FFT

Elle implique le respect des points suivants :

- ✓ **1– avoir sa carte d'étudiant validé par le SUAPS systématiquement sur les courts. Pas de carte, pas de tennis…**
- ✓ **2- l'ensemble des installations et du matériel, en l'utilisant de manière correcte et raisonnée**
- ✓ **3- les consignes des enseignants et autres cadres du SUAPS qui pourront vérifier à tout moment le bien fondé de ma présence sur les courts** (cf. *point suivant)*
- ✓ **4- l'ensemble des utilisateurs potentiels ...**

Par la signature de cette Charte, <u>je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme</u> afin de permettre une utilisation optimale des installations, et ce, à destination du plus grand nombre.

Le non-respect de mes engagements me retirera <u>sans préavis</u> le droit de participer à l'ensemble des pratiques organisées dans le cadre de l'activité TENNIS du SUAPS.